Contact :
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

PCC01D : LA COORDINATION SECURITE SUR LES CHANTIERS DE MAISONS INDIVIDUELLES
100 % à distance

OBJECTIFS COMPÉTENCES :

- Maîtriser le contexte législatif et réglementaire en matière de coordination SPS et son application aux différents scenarii de Construction de Maisons Individuelles (CMI)
- Savoir réaliser une analyse de risque pour les chantiers de Construction de Maisons Individuelles
- Anticiper les mesures de coordination SPS dès la phase amont pour optimiser la sécurité des opérations de CMI
- Être en mesure d'appliquer et si besoin d'adapter les mesures de coordination SPS arrêtées en phase amont pendant la réalisation des travaux de CMI
- Disposer d'outils pratiques et adaptés à vos métiers (Plan général simplifié de coordination (PGSC), registre journal (RJ), visites d'inspections communes…)

PUBLIC :

- Personnel assurant la visite terrain, techniciens dessinateurs du bureau d'études techniques intégré, conducteurs de travaux en CMI

PRÉREQUIS APPRENANTS ET TECHNIQUES :

- Aucun prérequis nécessaire
- Bonne connexion internet, de préférence filaire, et ordinateur équipé d'un micro et d'une caméra
- Privilégier l'utilisation d'un casque ou d'écouteurs

FORMATEUR :

- Coordonnateur sécurité-santé niveau I, formateur de coordonnateur agréé par le Ministère du Travail et l'OPPBTP (1997 – actualisé 2019)

Référent pédagogique : Daniel MARIETIS

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'exercices et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires : le formateur illustre à partir de sa propre expérience ou des témoignages des stagiaires, les notions nouvelles abordées, afin de permettre une assimilation concrète et ancrée dans le quotidien professionnel des règles et des savoir-faire.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources sera à disposition de chaque participant sur la plateforme Moodle/Enovation.

MODALITES D'ÉVALUATION :

Évaluation individualisée en ligne sous forme de QCM sur les 4 modules de la formation 0h45. Les acquis seront validés à partir de 10/20.

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

Contact :
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

SPÉCIFIQUE 100% A DISTANCE

MODALITES D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE :

- Le formateur assure l'animation pédagogique en mode synchrone. 100% de présence et d'interfaces apprenants avec notre formateur expert CSPS confirmé avec utilisation de notre plateforme pédagogique interactive
- Un accès pendant trois mois à notre base de ressources documentaires logée sur notre plate-forme pédagogique interactive vous permettant de refaire les exercices et d'accéder à de nombreux documents de travail.

MODALITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Une assistance technique synchrone assurée préalablement (assistance à la connexion) et durant toute la formation
- Les participants pourront communiquer oralement et par chat

SPÉCIFIQUE 100% A DISTANCE

MOYENS TECHNIQUES :

- Plateforme MOODLE/Enovation

TYPE D'ACTIVITÉS EFFECTUÉES ET DURÉE ESTIMÉE

- Exposés interactifs du formateur avec les apprenants
- Visionnage d'un film sur les principes généraux de prévention (PGP) de 10 minutes puis exercice 0h30 + 0h30 de correction
- Jeu sur risques propres et risques de coactivité 0h45 et 0h30 de correction
- Lecture à tour de rôle des articles relatifs au PGSC avec commentaire au fur et à mesure du formateur : 1h
- Rédaction d'un PGSC en sous-groupe 1h15 + 0h45 de correction
- Analyse des données d'entrée d'un Registre Journal de 0h30 et 0h30 correction

DEROULÉ PÉDAGOGIQUE :

Identifier les différents rôles et objectifs de la maîtrise d'ouvrage en CMI

- Le maître d'ouvrage particulier construisant pour son usage
- Le maître d'ouvrage particulier investisseur à usage locatif
- Le maître d'ouvrage constructeur dans le cadre d'une VEFA

Comprendre les impacts des différents scenarii sur la coordination SPS

- Coordination SPS assurée par un conducteur de travaux MI
- Coordination SPS assurée par un externe
- Les moyens à mettre en œuvre
- L'anticipation des mesures SPS en phase amont dans la construction de la Maison Individuelle
- Panorama des contraintes : terrain, réseaux, lignes aériennes, adaptation au sol
- Acteurs concernés : commerciaux, visiteurs de terrain, BET, conducteur de travaux MI
- Exercice pratique : Analyse de risques sous la forme d'un jeu pédagogique permettant de bien comprendre les risques propres et les risques de coactivité
- La mission de coordination SPS et son évolution
- Point sur l'état de la réglementation et ses évolutions récentes
- Dernières positions des organismes institutionnels : CARSAT, Inspection du Travail…
- Récentes décisions de la jurisprudence

Adapter les documents pratiques de la coordination SPS aux spécificités de la CMI

- PGSC spécifique MI : méthodologie d'élaboration, fond et forme
- RJ (registre journal) adapté à la typologie de la MI
- Exercice pratique en sous-groupes : rédaction d'un PGSC, analyse des données d'entrée pour un Registre Journal, puis correction en plénière

Savoir conduire les visites d'inspection commune en MI

- Mobilisation des sous-traitants
- Documents à minima fournis et attendus

Connaître le cas particulier des travaux réservés en MI

- En amont de la construction (les terrassements par exemple)
- En cours de la construction (ex. drainage périphérique)

Contact :
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

- En aval de la construction (ex. carrelage, peinture…)

- La prise en compte des travaux réservés par le client

Partager les bonnes pratiques : retour d'expériences récents en Maisons Individuelles

- Encadrement de la mission et des responsabilités de Constructeurs de Maisons Individuelles
- Conduite de la mission pour les conducteurs de travaux Maisons Individuelles
- Mise en route et suivi des prestataires externes assurant la mission

PROGRAMMATION :

- Durée : 2 jours (14 heures de formation)
- Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
  Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous. Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines

TARIF :

- 700 euros HT

Nous vous informons que le référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.
Courriel : formation@credef.fr
Tél : 04.78.30.87.87